



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- Bureau Communautaire du 6 février 2025
- Conseil Communautaire du 13 février 2025

Préambule

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour les collectivités appliquant la nomenclature M57, soit pour Cœur d'Ostrevent depuis le 1^{er} janvier 2024, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside, en effet, dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Le présent rapport, destiné à servir de base au Débat d'Orientations Budgétaires, présente successivement :

- Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif d'élaboration du budget primitif 2025;
- Un point sur la trajectoire financière de Cœur d'Ostrevent ;
- Le cadrage et les conditions d'équilibre envisagées pour la construction du Budget Primitif 2025.

1 – Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif

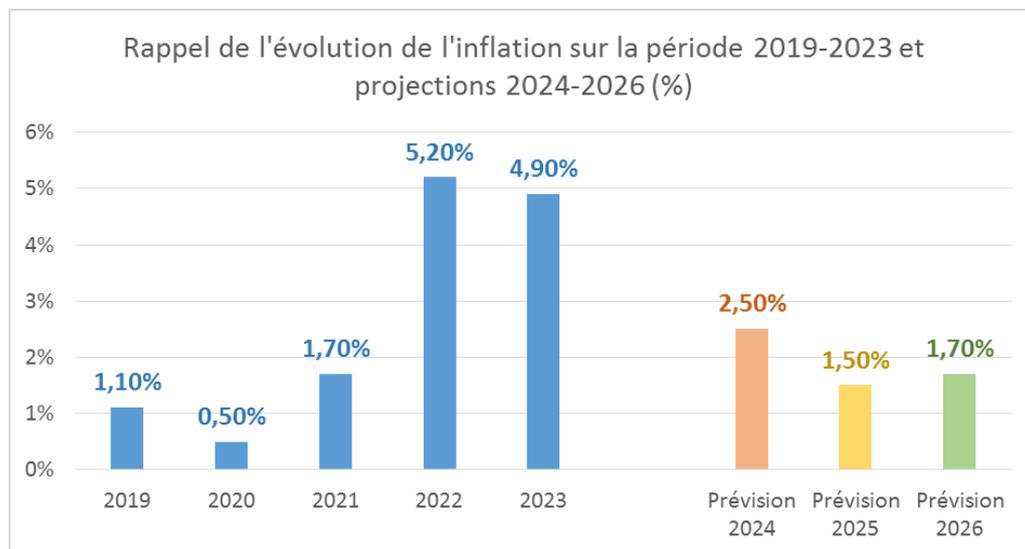
La croissance mondiale **devrait se maintenir à 3,2 % cette année**. Ceci compte tenu de la persistance des pressions inflationnistes. Les banques centrales restent prudentes **quant à l'assouplissement de leur politique monétaire**. En conséquence, les taux directeurs des banques centrales devraient rester nettement plus élevés qu'avant la pandémie même s'ils ont déjà baissé. Les impacts du resserrement de la politique mondiale perdurent, notamment sur les marchés du logement et du crédit. L'inflation a reculé plus rapidement qu'estimés. Les déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés du travail s'atténuent, le chômage restant à son plus bas niveau historique ou proche de celui-ci. Les évolutions diffèrent d'un pays à l'autre, les fortes croissances affichées par les Etats-Unis et de nombreuses économies du marché émergentes compensent les résultats moins favorables observés dans nombre d'économies avancées, tout particulièrement en Europe.

1 - 1 Le contexte national : présentation de l'évolution des principaux indicateurs économiques

➤ 1 - 1 - 1 - L'évolution de l'inflation

En France, l'année 2023 avait été marquée par une décre de l'inflation. Celle-ci avait été néanmoins moins forte que prévue initialement. Pour 2024, elle est estimée à 2,5 % d'après la Banque de France. Cette dernière estime que l'inflation devrait continuer à s'atténuer et atteindre 1,5 % en 2025 (estimation qui s'établissait à 1,7% et qui a été ramenée à 1,5 % en lien avec la baisse annoncée du prix de l'électricité).

L'inflation prévisionnelle pour 2026 est estimée à +1,7 %.



Au printemps 2024, l'économie française a continué de croître sur un rythme modéré porté par le commerce extérieur et les dépenses publiques. Parallèlement l'investissement privé se replie et la consommation peine à redémarrer malgré les gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation.

Ainsi le recul de l'inflation constaté en septembre 2024 a provoqué la surprise des économistes et du Gouvernement. La réduction de l'inflation s'est révélée plus forte et rapide que ce qui était attendu.

Cette baisse s'explique par une baisse marquée des prix de l'énergie, ils ont chuté de 3,3 % sur un an. Les produits manufacturés se replient également à un rythme un peu plus soutenu. S'agissant des produits alimentaires, ils ont augmenté de 0,5 % sur un an comme en juillet et août. Les prix des services ont également augmenté de 2,5 % en glissement annuel contre 3 % en août et les salaires ont progressé plus modérément qu'attendu au 1^{er} semestre 2024.

Ces projections sont entourées d'aléas importants. En premier lieu les incertitudes politiques qui font peser d'importantes incertitudes sur les hypothèses de l'évolution de la situation financière des finances publiques.

➤ **1 – 1 – 2 - Une croissance un peu plus élevée qu'estimée**

Pour rappel, en 2023, la zone euro a évité la récession et a enregistré une croissance de +0,5% par rapport à 2022.

S'agissant de la France, le PIB a augmenté de +0,9 % en 2023 après avoir enregistré des niveaux de croissance exceptionnels en 2022 et 2021 (respectivement +2,5% en 2022 et +6,4 % en 2021).

Récemment la Banque de France a revu ses prévisions de croissance à +1,1 % pour 2024 contre 0,8 % initialement. Pour rappel, dans son Programme de Stabilité 2024-2027, le Gouvernement avait tablé sur l'hypothèse d'une évolution de 1 % de la croissance.

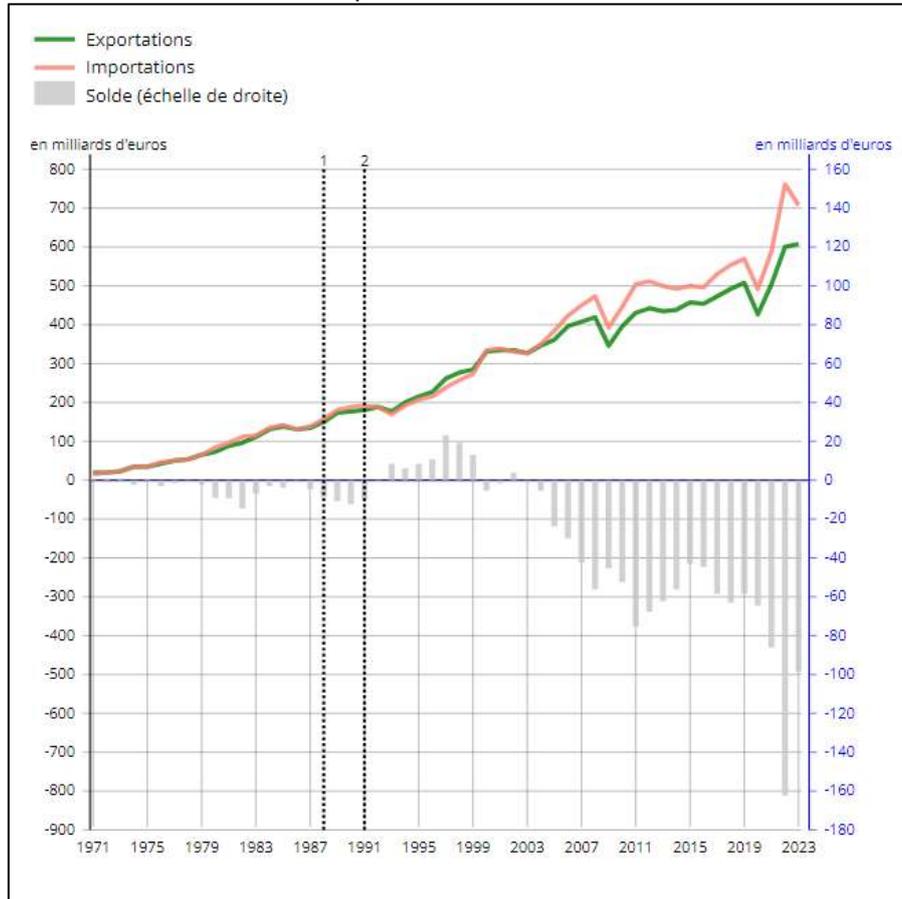
Les prévisions économiques au titre de la croissance 2024 oscillent entre +0,8 % et +1,1 %. S'agissant de 2025, elle est estimée entre 1,2 et 1,5 %.

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2024	2025	2024	2025
Hypothèse gouvernement PLF 2025	1,1	1,1		
Banque de France / BCE	1,1	1,2	0,9	1,2
Perspectives économiques de l'OCDE	1,1	1,2	0,7	1,2
FMI	0,8	1,5	0,9	1,3
INSEE	1,1			
Consensus forecast	2,3	1,1		
Commission Européenne			0,8	1,3

➤ **1 – 1 – 3 - Un solde commercial de plus en plus négatif**

La balance commerciale représente la différence entre la valeur des exportations et des importations de biens.

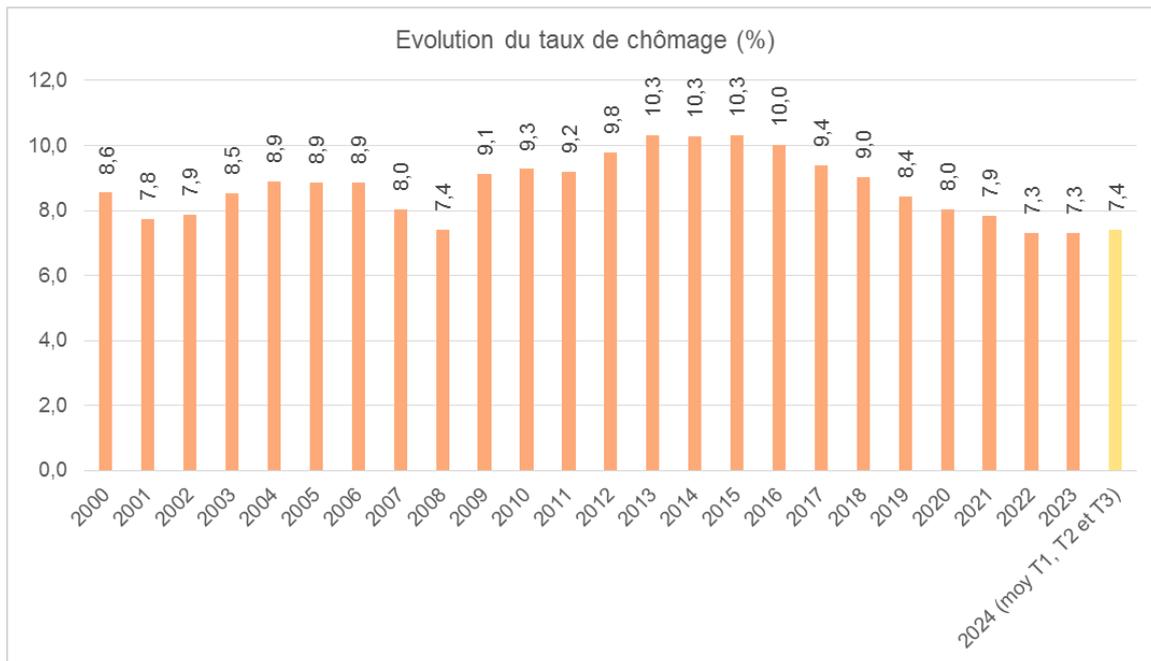
Le solde de la balance commerciale française n'a pas été positif depuis 2002. Pourtant, sur la même période, la France a connu une croissance positive.



En 2022 le solde de la balance commerciale en biens était de – 162,5 milliards d'€. Jamais le solde français n'avait été aussi dégradé. En 2023, le solde négatif a diminué par rapport à 2022, il était de -98,7 milliards d'€. A noter toutefois que cette approche par les biens ne prend pas en compte les échanges commerciaux de services par exemple. Ceux-ci ont triplé en 20 ans pour la France. La principale raison du déficit de la balance commerciale est le manque de compétitivité du pays.

➤ **1 – 1 – 4 - Evolution du taux de chômage**

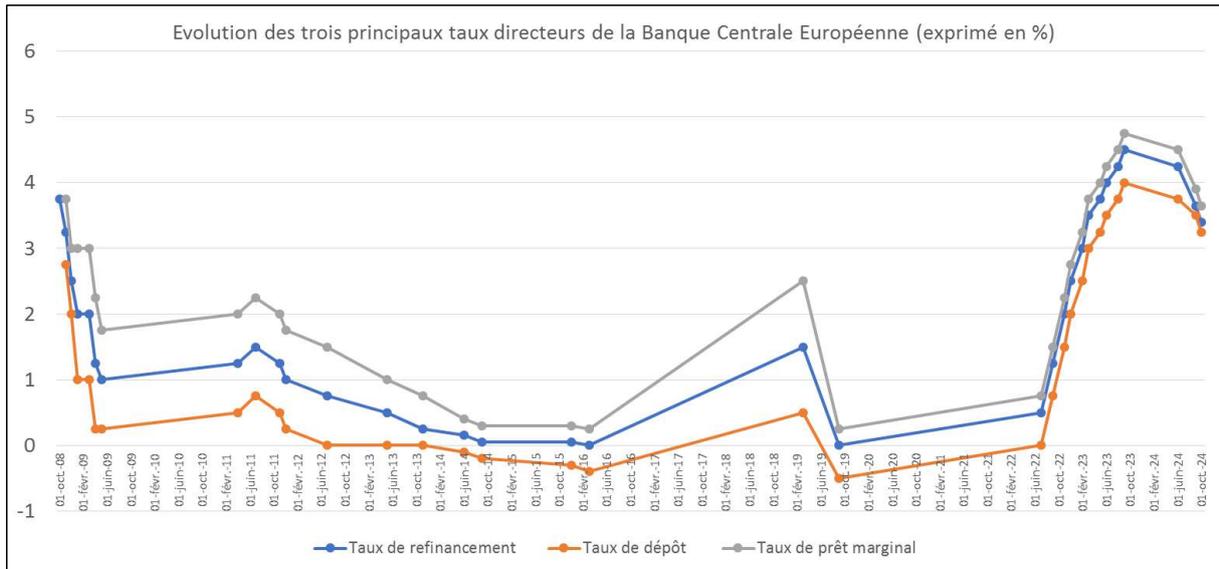
D'après une note de conjoncture de l'INSEE parue au cours du mois de novembre 2024, le nombre de chômeurs a augmenté de 35 000 par rapport au trimestre précédent, pour s'établir à 2,3 millions de personnes. Le taux de chômage s'établissait à 7,3 % en 2023, il devrait être globalement stable en 2024 (7,4 % en tenant compte uniquement des trois premiers trimestres de l'année 2024). Néanmoins la Banque de France prévoit une accélération du taux de chômage qui pourrait atteindre 7,9 % en 2025 avant de repartir à la baisse en 2026 en raison d'une accélération de l'activité.



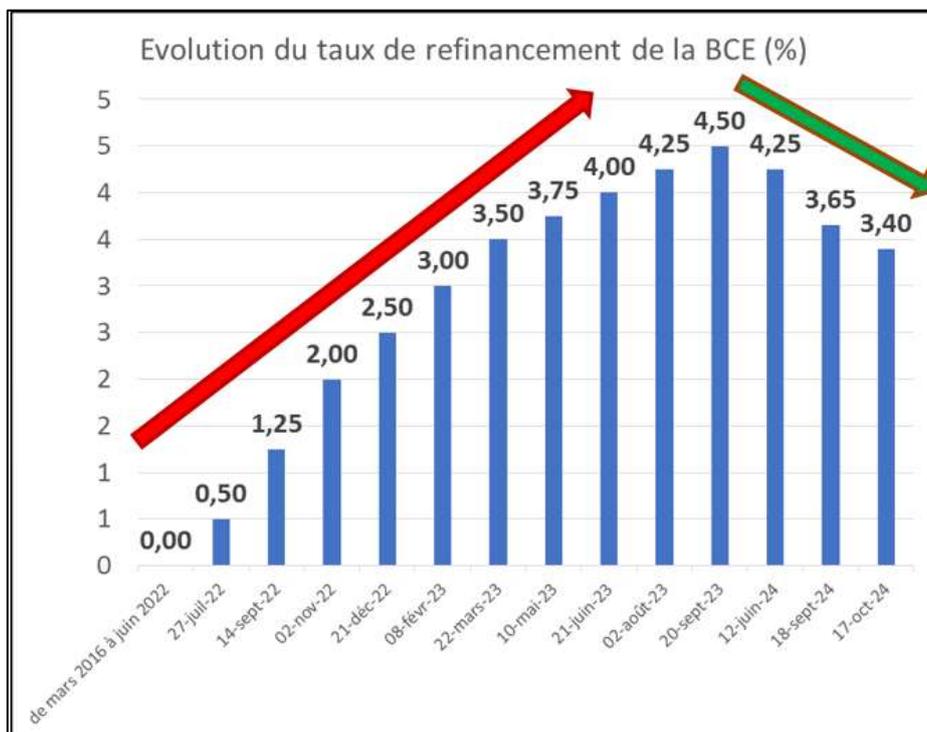
➤ 1 – 1 – 5 - Des taux d'intérêts bancaires à la hausse

Les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) constituent les principaux outils conventionnels de la politique monétaire. **Le taux directeur est le taux d'intérêt fixé par une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales qui en ont besoin, en échanges de titres mis en garantie.** En conséquence, **le taux directeur influence les taux d'intérêt auxquels les banques commerciales prêtent à leur tour à leurs clients** (ménages, entreprises, collectivités). Dans la zone euro, la BCE utilise, comme d'autres banques centrales, trois taux directeurs lui permettant de piloter le taux du marché interbancaire et de faire en sorte que les banques commerciales suivent la tendance impulsée par la politique monétaire.

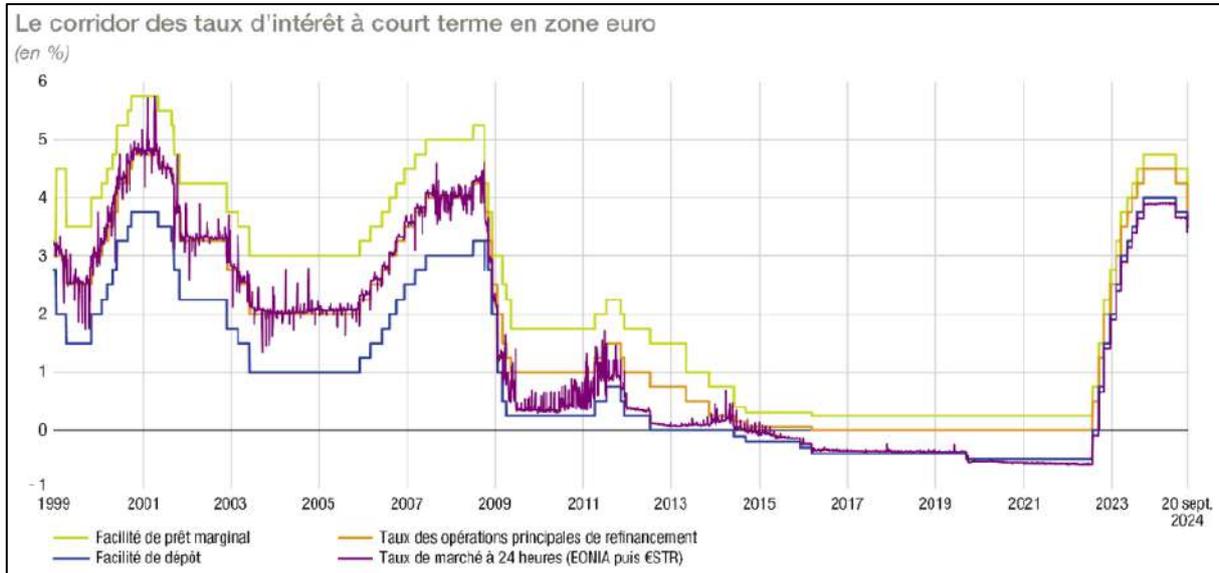
Les taux directeurs sont fixés par l'Eurosystème qui est constitué de l'ensemble des banques centrales nationales des pays de la zone Euro et de la BCE. Les trois principaux taux directeurs sont : le taux de refinancement, le taux de dépôt et le taux de prêt marginal.



Sur la période de janvier 2016 à juillet 2022, le principal taux directeur de la BCE (refinancement) était de 0 %. Le relèvement du taux de refinancement a été enclenché au cours du mois de juillet 2022, il est passé de 0 à 1,25 %, son augmentation s’est poursuivie jusqu’à l’été 2023 pour atteindre 4,50 %. Depuis le printemps 2024, le Conseil des Gouverneurs des banques centrales a opéré une baisse progressive : le taux directeur est passé à 4,25 %, une nouvelle diminution a été mise en œuvre en septembre 2024. Le Conseil des Gouverneurs s’est prononcé le 17 octobre 2024 sur une nouvelle baisse des taux directeurs. Le taux de refinancement a diminué de 0,25 point de taux : il est passé de 3,65 % à 3,40 %.



L'analyse des taux directeurs sur la période 2008 à aujourd'hui met en évidence que le taux de refinancement applicable en octobre 2008 lors de la crise économique était équivalent au taux actuel (3,75% en 2008, 3,65 % en septembre 2024).



Banque de France - Eurosysteme

1 - 2 La nécessité de revoir les dépenses et les recettes publiques pour parvenir à redresser les finances publiques

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 a été adoptée au cours du mois de décembre 2023. Cette loi visait à définir la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter.

La nouvelle trajectoire du redressement des finances publiques initialement envisagée par le PLPFP 2023-2027 parvenait à un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB à l'horizon 2027. La trajectoire du PLPFP est bien moins ambitieuse que celle affichée pour la précédente LPFP. **En 2023 le déficit public s'établit à 5,50 % du PIB soit 154,8 milliards d'euros et à 6,10 % du PIB en 2024 soit 162,4 milliards d'euros. Le PLF 2025 se traduit par la recherche d'économie. Le Gouvernement Barnier estimait le déficit public à environ 7 % du PIB en 2025 en l'absence de mesure. Des mesures d'ampleur sont présentées dans le PLF 2025 mettant à contribution les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de la sécurité sociale. Pour ramener le déficit à un niveau de 5 % PIB en 2025, le Gouvernement recherchait 60 milliards d'euros d'économie dont 5 milliards dans le périmètre des budgets des collectivités locales.**

La France devra revenir à un déficit public sous le seuil de 3% du PIB en 2029 pour respecter les règles communes Européennes qui sont entrées en vigueur le 30 avril 2024.

➤ 1 - 2 - 1 - L'avis du Haut Conseil des Finances Publiques 2025

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) souligne la nécessité de retenir des hypothèses prudentes notamment en matière de prévision des recettes ou du ralentissement des dépenses des

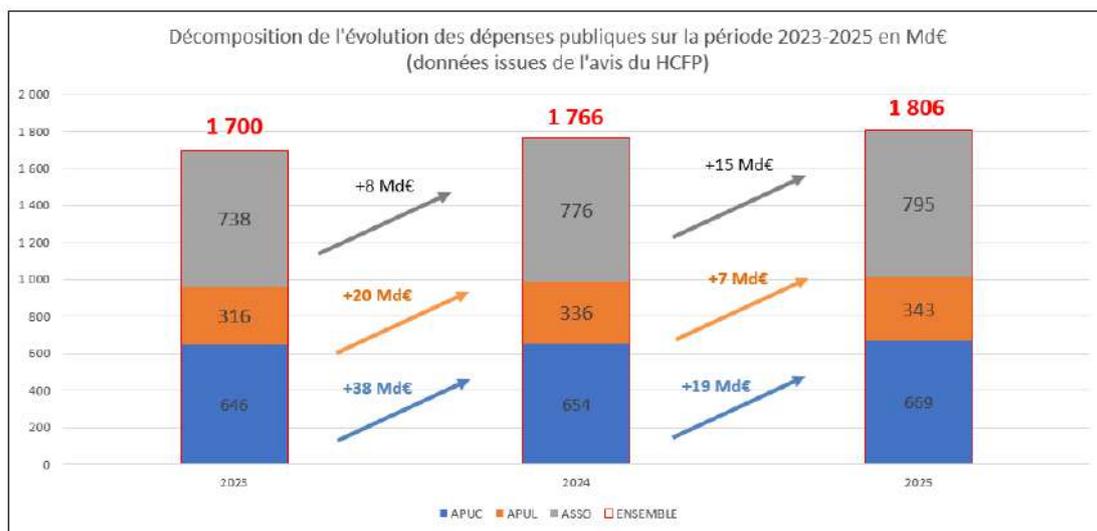
collectivités locales car il n’y existe pas de dispositifs robustes prévus à cet effet. Il estime que les prévisions du Gouvernement en matière de croissance, de masse salariale et d’inflation semblent réalistes. Néanmoins l’objectif de 5 points de déficit en 2025 dépendra de la capacité au Gouvernement à le mettre en œuvre puisque le solde présenté dans l’article 1^{er} du PLF prévoit un niveau de recettes et des dépenses aboutissant à un déficit de 5,2 points de PIB.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 promulguée fin 2023 constitue, selon le HCFP, une référence déjà dépassée du fait de la forte dégradation des finances publiques constatée en 2023 et en 2024. La soutenabilité à moyen terme des finances publiques françaises appelle, selon le HCFP « **à une vigilance accrue et des efforts immédiats et soutenus sur la durée, la France doit impérativement respecter la trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme pour garder le contrôle de ses finances publiques, maîtriser son endettement, tout en finançant les investissements prioritaires et en veillant à ne pas trop affecter son potentiel de croissance** ».

➤ **1-2-2- L'évolution des dépenses, du déficit et de la dette publique**

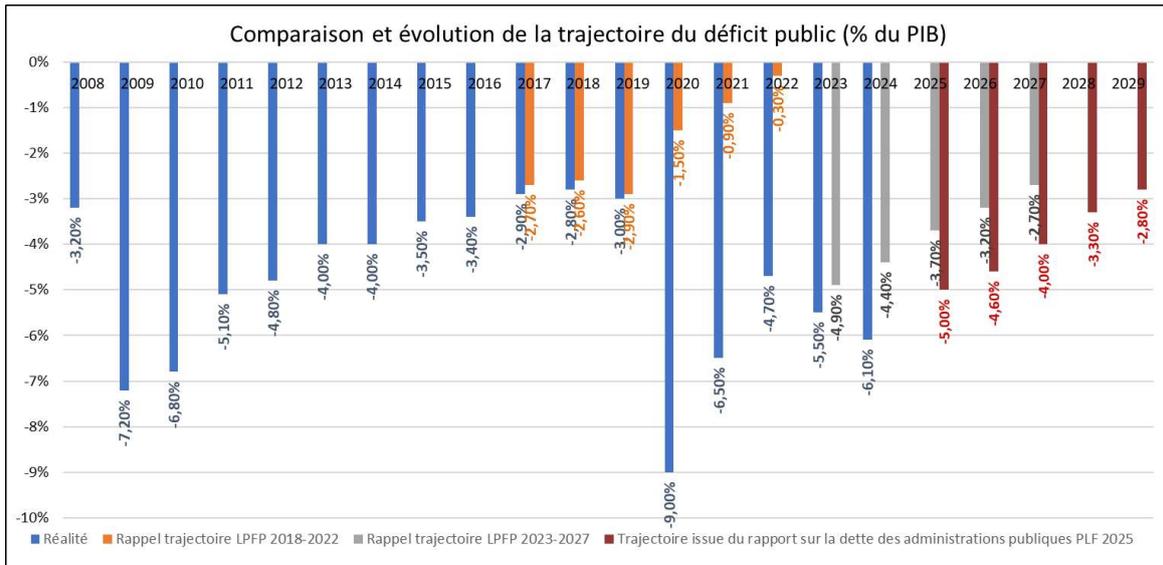
- Les dépenses publiques marquées par une dynamique bien plus ancrée que celle des recettes publiques

En 2024, les dépenses publiques de l’Etat sont estimées à 1 766 milliards d’euros dont 336 milliards d’euros pour les administrations publiques locales. Entre 2023 et 2024 les dépenses publiques ont augmenté de 66 milliards d’euros dont 20 milliards pour les administrations publiques locales. Les mesures prises dans la rédaction du projet de Loi initial de Finances pour 2025 prévoyaient une augmentation des dépenses publiques limitée à 40 milliards d’euros.



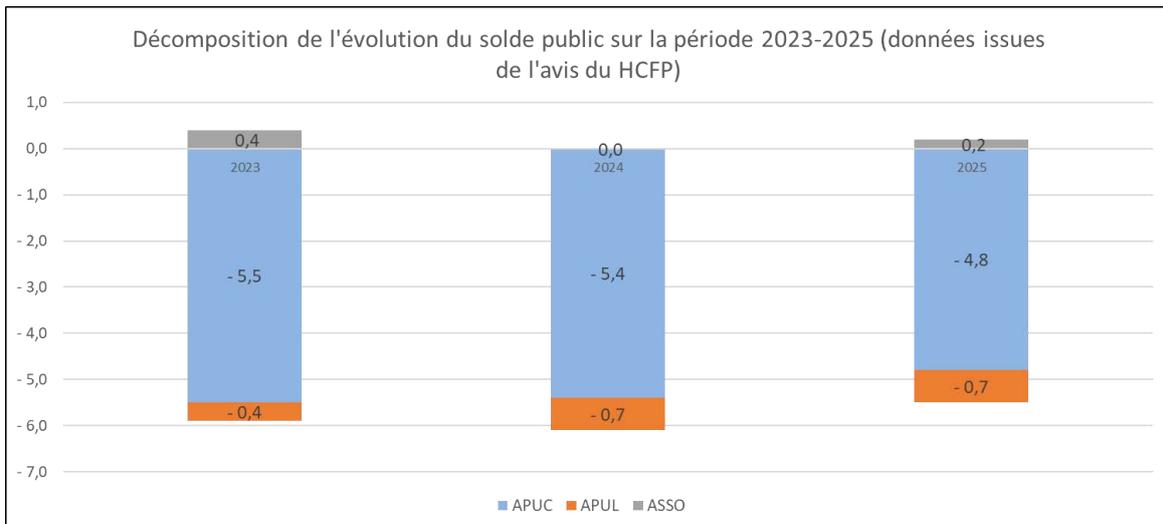
- Une évolution très incertaine du déficit public

Le déficit public est estimé à -6,1% du PIB en 2024. La nouvelle trajectoire ambitionne de parvenir à une trajectoire de -2,8 % du PIB à l’horizon 2029.

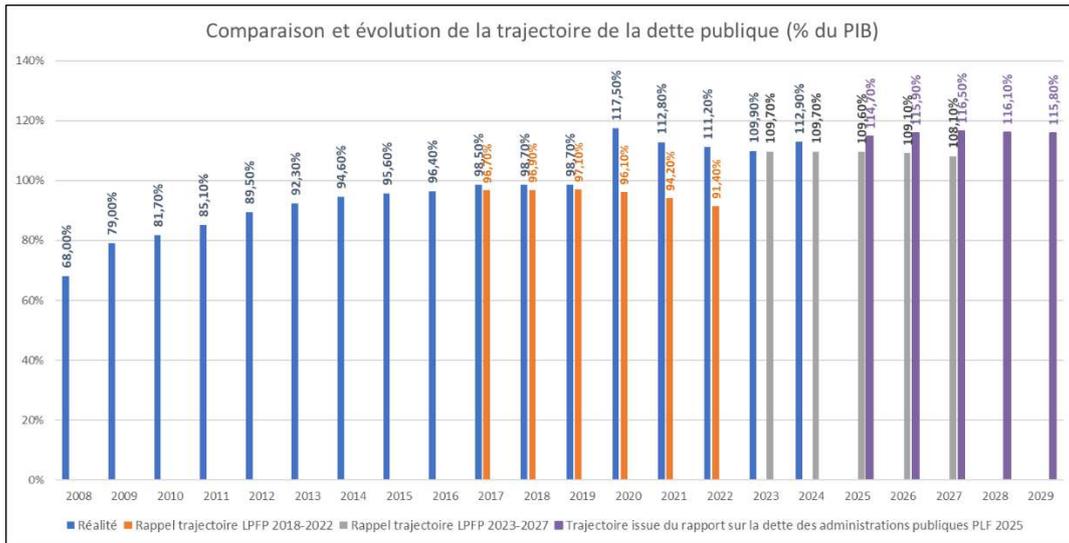


Le solde public 2023 s'élève à -5,5% du PIB dont -5,5 % localisé sur les administrations publiques centrales.

En 2024, il est estimé à -6,1 % du PIB dont -5,4% pour les APUC. En 2025, il est estimé à -5,2 % du PIB alors que la LPPF 2023-2027 prévoit un solde de public -3,7 % du PIB.



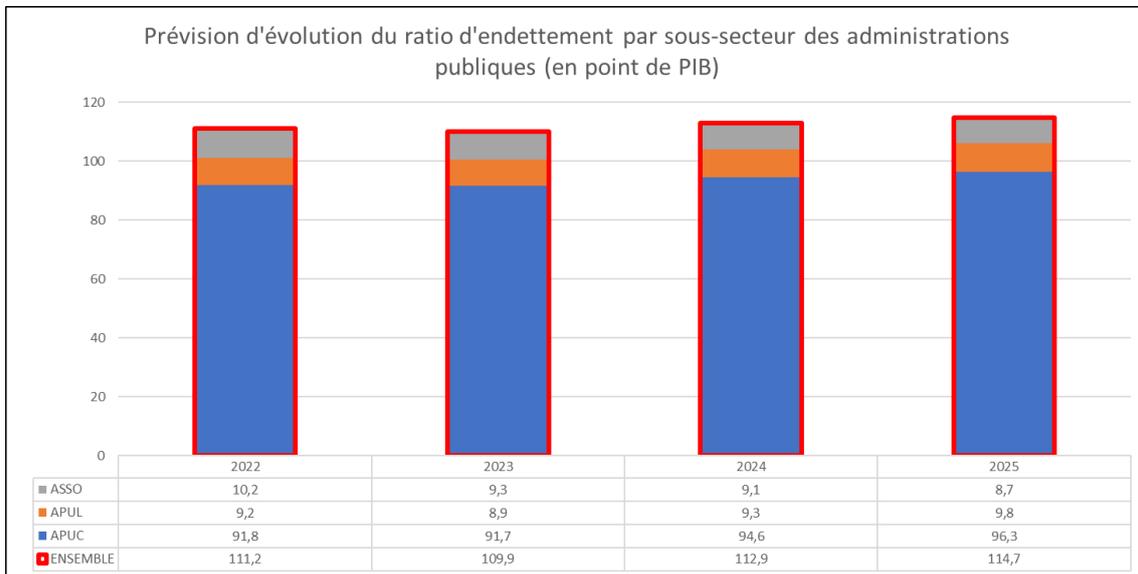
La dette publique est de 109.9% du PIB en 2023, elle est estimée à 112.9 % en 2024. La trajectoire du plan budgétaire et structurel national de moyen terme prévoit un « maintien de la dette publique entre 114 et 115 % à l'horizon 2025-2029 ».



Concomitamment à une très lente déduction du déficit budgétaire, la trajectoire de la dette publique ne marquerait pas une décreue significative sur la période 2024-2029 alors qu'elle excède 3 000 Mds€ en 2024.

- Une dette publique principalement portée par les administrations publiques centrales

En 2024, la dette publique des administrations publiques locales représente 9,3 % du PIB.



1 – 3 Le budget 2025 dans la tourmente de l’instabilité politique persistante

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 a été présenté à l’Assemblée nationale en octobre 2024, dans un contexte politique contraint. En effet, 2024 a été marquée par la dissolution de l’Assemblée nationale, décidée par la Présidence de la République suite aux résultats du premier tour des élections européennes. Les élections législatives anticipées se sont déroulées les 30 juin et 7 juillet derniers. La nomination d’un Premier ministre n’a eu lieu qu’au début du mois de septembre, laissant peu de temps au gouvernement pour préparer le budget 2025.

Le Projet de Loi de Finances 2025 et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ont été présentés au début du mois d’octobre.

Le PLF 2025 se caractérise par la recherche de 60 milliards d’euros d’économies, dont 5 milliards sur les collectivités locales. Le PLF 2025, dans sa rédaction initiale, comprend de nombreuses mesures d’envergure pour les collectivités locales : gel des fractions de TVA, réforme du FCTVA, mise en place d’un fonds de réserve alimenté par des prélèvements sur les recettes des collectivités disposant de plus de 40 millions d’euros de dépenses réelles de fonctionnement au budget principal, minoration importante du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, etc...

Le PLF 2025 a été rejeté par l’Assemblée nationale puis renvoyé au Sénat, dans sa forme initiale. Quant au PLFSS 2025, il est, comme le PLF 2025, marqué par de nombreuses mesures d’envergure, et plus particulièrement par l’augmentation significative du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Face aux divergences politiques, l’ex-premier ministre Michel Barnier a eu recours à l’article 49.3 de la Constitution. Deux motions de censure ont été déposées le 2 décembre 2024. À l’issue de l’examen de ces motions de censure, la première motion de censure a recueilli la majorité absolue des suffrages, avec 331 voix pour. En conséquence, le PLFSS 2025 a été rejeté et le gouvernement a été renversé.

Par conséquent un projet de loi spéciale a été déposé par le gouvernement devant l’Assemblée nationale le 16 décembre 2024, puis adopté le 20 décembre 2024 par le Parlement. Ce texte a pour objet d’organiser une situation provisoire jusqu’à l’adoption de la loi de finances en 2025 de manière à assurer la continuité financière de l’Etat.

La deuxième étape a consisté dans la publication de décrets pour débloquer les crédits nécessaires à l’exécution des services publics et procéder aux versements des dotations aux collectivités locales.

Le gouvernement en place devra par la suite élaborer un nouveau projet de loi de finances 2025 au cours du premier trimestre 2025.

2 – La trajectoire financière de Cœur d'Ostrevent sur la période 2020-2024

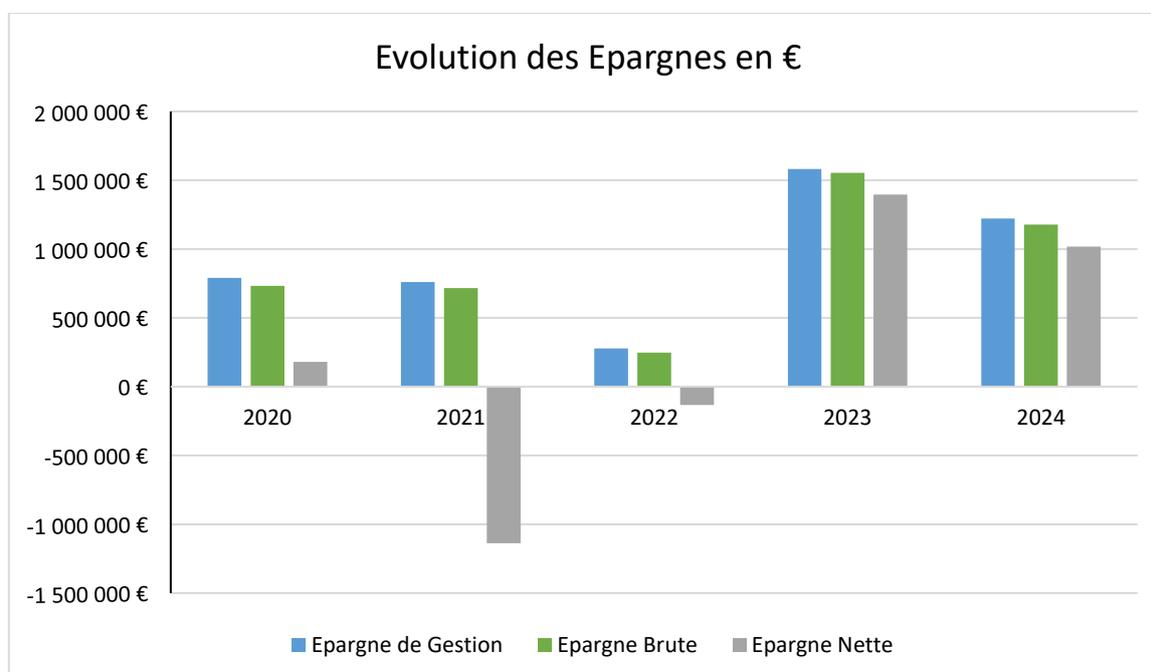
Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2025, il convient de porter un regard sur la trajectoire financière de Cœur d'Ostrevent à partir des données des comptes administratifs des exercices 2020 à 2023 et d'une estimation pour l'exercice 2024.

Les données 2024 sont donc des projections à la date d'établissement du présent rapport. Elles ont une simple valeur indicative permettant de dégager des tendances et devront être corrigées au moment du vote du compte administratif 2024.

2 -1- Evolution des soldes intermédiaires de gestion

Sur la période concernée, ces soldes intermédiaires de gestion ont évolué comme suit pour le budget principal :

EN €	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	27 614 419	26 489 805	28 062 387	30 037 609	30 218 392
Dépenses réelles de fonctionnement	26 882 874	25 770 152	27 815 177	28 483 480	29 065 148
Dont intérêts de la dette	58 265	44 588	31 387	26 647	45 682
Epargne de gestion	789 810	761 367	278 597	1 580 775	1 153 244
Epargne brute	731 545	716 778	247 210	1 554 128	1 107 562
Remboursement capital dette	551 164	1 853 823	380 827	158 325	162 520
Epargne nette	180 381	- 1 137 044	- 133 617	1 395 803	945 042



A la fin de l'exercice 2024, l'épargne de gestion, c'est-à-dire le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement avant prise en compte des frais financiers, devrait se situer autour de 1,1M €, soit un niveau inférieur à celui de 2023 (1,58M€) du fait du retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal.

La diminution de l'épargne de gestion n'est pas sans répercussion sur l'épargne brute, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers compris).

L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute après prise en compte du remboursement en capital de la dette, restera positive à fin 2024, pour la deuxième année consécutive.

A noter que l'année 2021 est atypique. En effet, au titre de cet exercice a été comptabilisé avec la capital de la dette, le quote-part de dette correspondante au transfert de la compétence « assainissement » au SIDEN-SIAN pour la commune de Montigny-en-Ostrevent pour un montant de 1 278 701€, somme remboursée la même année par le Syndicat (en faisant abstraction de cette écriture exceptionnelle, l'exercice 2021 se solde par une épargne nette positive de 141 656 €).

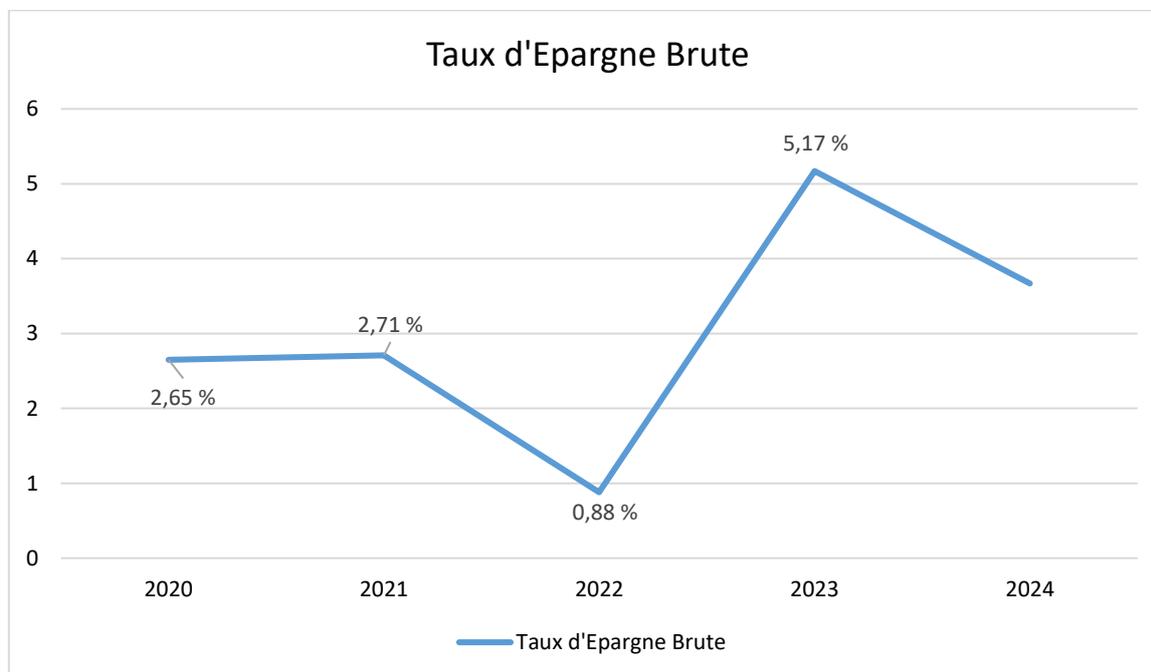
A la clôture de l'exercice 2023, l'épargne nette était très largement positive sous l'effet de la réintégration de la commune d'Emerchicourt en année pleine dans le périmètre intercommunal et du dynamisme des recettes fiscales.

2-2- Evolution du taux d'épargne brute

De l'épargne brute peut être déduit le **taux d'épargne brute**, soit le rapport entre l'épargne brute et la totalité des recettes réelles de fonctionnement.

Ce taux évolue de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	731 545	716 778	247 210	1 554 128	1 107 562
Recettes réelles de fonctionnement	27 614 419	26 489 804	28 062 387	30 037 609	30 218 392
Taux d'épargne brute	2,65 %	2,71 %	0,88 %	5,17%	3,67%



Sur l'ensemble de la période analysée, Cœur d'Ostrevent affiche un taux d'épargne brute inférieur au seuil recommandé de 10 %. Ce taux faible témoigne d'une situation financière saine mais néanmoins fragile.

2 – 3 - La capacité de désendettement

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-245901152-20250213-DB2025_02_13_07-DE

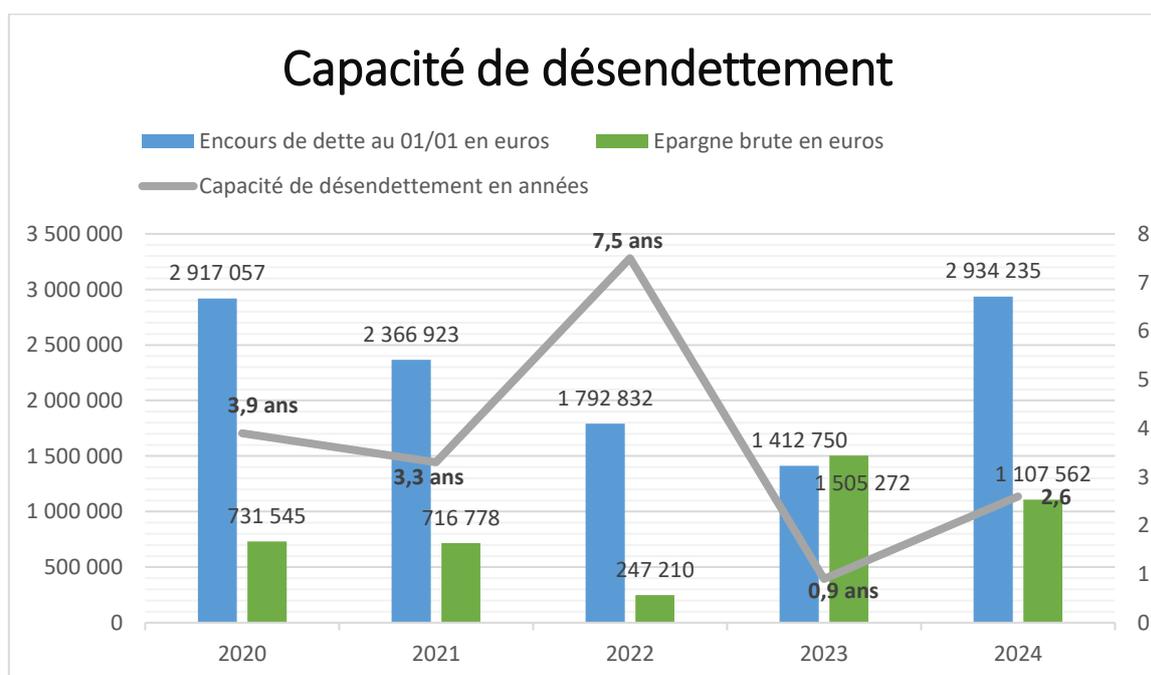
Principal indicateur de solvabilité, la capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à Cœur d'Ostrevent pour se désendetter totalement si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette (encours de dette année N / épargne brute année N).

Cette capacité de désendettement évolue comme suit sur la période analysée :

Evolution de la capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 01/01/N (*)	2 917 057	2 366 923	1 792 832	1 412 750	2 934 235
Epargne brute	731 545	716 778	247 210	1 554 128	1 107 562
Capacité de désendettement	3,9 ans	3,3 ans	7,5 ans	0,9 ans	2,6 ans

(*) budget principal seul



A la clôture de l'exercice 2024 et sur la totalité de la période, la capacité de désendettement demeure inférieure à dix années, norme couramment admise.

3 – Les perspectives sur la section de fonctionnement du budget primitif 2025

Aucune modification du périmètre intercommunal ne sera anticipée pour l'élaboration du budget primitif 2025.

Seront notamment pris en compte dans la préparation budgétaire 2025 :

- Le changement de catégorie de notre EPCI, lequel est passé de Communauté de Communes à Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2025. Celui-ci impactera de manière significative notre attribution au titre de la dotation d'intercommunalité ;
- La mise en œuvre, à compter de l'exercice 2025, du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec les communes ;
- L'exploitation en régie de la piscine communautaire d'Hornaing à compter du 1^{er} avril 2025.

Les dispositions du projet de la loi de finances et du projet de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 dans leur rédaction initiale sont enfin prises en compte pour l'évaluation des dépenses et recettes à prévoir au budget primitif 2025, à savoir :

- Le gel des fractions de TVA attribuées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE ;
- La minoration importante du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ;
- La réforme du FCTVA ;
- L'augmentation significative du taux de cotisation employeur à la Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

3-1-L'évolution attendue des recettes de fonctionnement

➤ 3-1-1- Les recettes fiscales

En matière de fiscalité, les hypothèses d'évolution des recettes tiennent compte chaque année :

- Des évolutions d'assiette fiscale constatées chaque année ;
- Des mesures de la Loi de Finances;
- Des indications communiquées par la Direction Régionale des Finances Publiques

▪ La fiscalité des ménages

Les taux des impôts ménages mis en œuvre en 2024 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,363% (inchangé depuis 2011) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,61% (inchangé depuis 2011) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,04% (figé à son niveau de 2017) ;
- Taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères : 15% (revalorisé de 2,04 points en 2022).

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives s'établit au niveau de 1,70% pour 2025.

A taux d'imposition constants pour la CFE et la TASCOM, le produit de la taxe est prévu en hausse de 2.77 % (+ 141 470 € en volume).

▪ **La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)**

Depuis 2023, Cœur d'Ostrevent perçoit le produit de la TICFE au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants. Pour 2025, le produit de cette taxe est évalué à 179 574 € (idem 2024). A noter que la quasi-totalité du produit encaissé par Cœur d'Ostrevent en 2022 soit 172 501 € est reversée aux communes de moins de 2 000 habitants pour compenser la perte de recette qu'elles ont subie. Cette mesure est désormais inscrite dans le pacte financier et fiscal de solidarité conclu avec les communes.

▪ **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

L'enveloppe globale du FPIC est, cette année encore, maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours possibles au niveau des montants individuels calculés en fonction des transferts de compétence (impactant le CIF), de l'évolution de la population DGF et de l'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

Cœur d'Ostrevent, classé au troisième rang des 745 collectivités bénéficiaires du FPIC en 2024 au niveau national, devrait bénéficier d'un reversement en 2025 sensiblement identique à celui de 2024.

Le passage de Cœur d'Ostrevent en communauté d'agglomération en 2025 aura des impacts sur la répartition interne du FPIC dans le cadre la répartition de droit commun déterminée à partir du CIF s'agissant de la part EPCI. L'augmentation du CIF qui passera de 37,7576% en 2024 à 39,78% en 2025 aboutira en effet à une augmentation de la part de Cœur d'Ostrevent d'environ 47 381 €.

En €	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025	
			En volume	En %
FPIC total	2 293 371	2 293 371	-	-
Part Cœur d'Ostrevent (CIF)	865 922 (37,7576%)	913 303 (39,78%)	47 381	5,36
Part communes	1 427 449	1 380 068	- 47 381	- 3,32

Pour rappel, conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal de solidarité conclu avec les communes, la part communautaire du FPIC sera sanctuarisée à son niveau de 2025 pendant les années suivantes en cas de hausse ou de baisse de cette dernière via la mise en œuvre de la répartition dérogatoire du FPIC.

▪ **La taxe GEMAPI**

Il sera proposé de stabiliser à 500 000 € le produit de la taxe GEMAPI en 2025. A noter que le produit de cette taxe, plafonné à 40 € / habitant, s'élèverait à 6,99 € / habitant en 2024.

Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2024 étaient les suivants :

En %	THRS	TFPB	TFNB	CFE
Taux	1,21	0,89	2,27	0,84

▪ **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Le passage de Cœur d'Ostrevent en communauté d'agglomération en 2025 aura pour effet d'augmenter la dotation d'intercommunalité d'environ 291 000 € (montant estimé après application des règles de plafonnement en vigueur) par rapport à 2024. A législation constante, cette dotation devrait enregistrer une augmentation d'environ 1 000 000 € sur la période 2024 -2027.

La dotation de compensation de l'ancienne part « salaire » de la taxe professionnelle (seconde part de la DGF) ne sera pas impactée par le passage en communauté d'agglomération. Comme prévu dans le projet de loi de finances pour 2025, elle subira un écrêtement de l'ordre de 2,00 % (écrêtement également mis en œuvre par la Loi de Finances pour 2024).

Les prévisions en matière de DGF s'établissent ainsi comme suit pour 2025 :

En €	CA 2024	BP 2025	Evolution En volume	2024/2025 En %
Dotation d'intercommunalité	1 455 975	1 747 170	291 195	20,00
Dotation de compensation	1 787 998	1 752 238	- 35 760	-2,00
Total DGF	3 243 973	3 499 408	255 435	7,87%

Pour 2025, la DGF est prévue en hausse de 7,87% (255 435 € en volume).

▪ **Les autres dotations et compensations fiscales**

Les prévisions en matière d'autres dotations et compensations fiscales s'établissent comme suit pour 2025 :

En €	CA 2024	BP 2025	Evolution En volume	2024/2025 En %
Compensations exonérations CFE	1 057 882	1 073 750	15 868	1,50
Compensations exonérations TFB, TFNB et GEMAPI	60 728	12 100	- 48 628	-80,08
DCRTP	71 071	0	- 71 071	-100,00
FDPTP	368 825	275 000	- 93 825	-25,44
Totaux	1 558 506	1 360 850	- 197 656	-12,68

Par mesure de prudence, ces prévisions sont établies sur la base des dispositions du projet de loi de finances pour 2025 tel qu'il a été rejeté, lequel prévoyait notamment une minoration conséquente du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) désormais intégrés dans les variables d'ajustement du budget.

Pour 2025, les autres dotations et compensations fiscales sont globalement prévues en baisse de 12,68% (197 656 € en volume).

➤ **3-1-3- les subventions et participations liées à différentes politiques communautaires**

Globalement, et au stade actuel de la préparation budgétaire, ces subventions et participations sont évaluées par les services à la somme de 3 424 415 €. Cette estimation résulte des premiers échanges avec les services qui se sont déroulés pour définir les orientations budgétaires pour 2025.

Ces subventions et participations concernent essentiellement le Centre de Formation (pour 1 294 592€), le service déchets (pour 760 000 €), la piscine communautaire d'Hornaing (pour 399 990 € au titre de la participation des communes à l'apprentissage de la natation), le service administration générale (pour 431 957 €), le service habitat (pour 155 530 €) et le pôle cohésion sociale (pour 107 855 €).

➤ **3-1-4-Les autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement sont composées :

- Des atténuations de charges (chapitre 013) correspondant aux remboursements sur salaires évalués à 100 000 € pour 2025 ;
- Des produits des services (chapitre 70) évalués à 469 658 € pour 2025 et composés essentiellement des recettes attendues de la revente des matériaux issus de la collecte sélective pour 262 978 € et des recettes attendues de la facturation aux communes de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 101 180 € ;
- Des autres produits divers de gestion courante (chapitre 75) évalués à 671 466 € pour 2025 et composés essentiellement du produit attendu de la refacturation aux communes de la part « investissement » de la cotisation pour la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) payée au SIDEN-SIAN pour 415 100 € et du remboursement par le SIDEN-SIAN de l'annuité d'un emprunt payée par Cœur d'Ostrevent pour 117 642 € ;

Globalement, ces autres recettes de fonctionnement sont ainsi évaluées à 1 241 124 € pour 2025.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement évaluées pour 2025

En €	BP 2024	BP 2025	Evolution En volume	2024-2025 En %
Produit de la fiscalité ménages (THRS, TFPB, TFPNB, TaFNB, TICFE, TASCOS)	7 820 741	7 992 741	172 000	2,20
Produit de la fiscalité économique (CFE, IFER, TASCOS)	3 611 951	3 709 041	97 090	2,69
Produit de la fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	1 985 174	1 985 787	613	0,03
DGF	3 242 926	3 499 408	256 482	7,91
Dotations et compensations fiscales (exonérations fiscales, fractions de TVA ex TH, et ex CVAE, DCRTF, FDPTF)	9 495 407	9 248 789	- 246 618	-2,60
Subventions et participations liées aux politiques communautaires	2 981 684	3 424 415	442 731	14,85
Autres recettes de fonctionnement	1 144 347	1 241 124	96 777	8,46
Total recettes réelles de fonctionnement	30 282 230	31 101 305	819 075	2,70

Au total, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en en volume) par rapport au BP 2024. Cette faible évolution essentiellement par :

- **Un taux de revalorisation des valeurs locatives fixé à un niveau moindre qu'en 2024 (1,70 % en 2025 contre 3,90 % en 2024) ;**
- **Le faible dynamisme de nos bases de fiscalité ;**
- **La prise en compte dans l'évaluation des recettes des dispositions du projet de loi de finances initial pour 2025 intéressant les collectivités locales, à savoir : le gel des fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de CVAE, la baisse importante de la DCRTP et du FDPTP, l'abaissement du taux du FCTVA, la fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA essentiellement. A noter que ces mesures génèrent une minoration des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 320 000 €.**

3-2 – L'évolution attendue des dépenses de fonctionnement

A la date d'établissement du présent rapport, les différents services ont procédé à une première évaluation des dépenses à prévoir au budget primitif 2025 pour la mise en œuvre des politiques communautaires dont ils ont la charge. L'enveloppe de dépenses résultant de ce premier recensement sera revue à la baisse. Il est en effet essentiel que le budget primitif 2025 programme un niveau d'épargne brute (différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement) au moins suffisant au remboursement en capital de l'annuité de la dette, soit 302 000 €.

Pour atteindre cet objectif, il est impératif que l'enveloppe des dépenses réelles de fonctionnement soit strictement limitée à environ 30 890 000 € (au stade actuel de la préparation budgétaire 2025).

➤ 3-2-1-Les charges à caractère général : 7 003 594 € (chapitre 011)

Charges correspondant pour l'essentiel aux contrats de collecte des déchets (4 560 975 €). Elles incluent, à partir de cette année, les charges d'exploitation de la piscine communautaire d'Hornaing (272 500 € pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025).

➤ 3-2-2 : les charges de personnel : 6 200 000 € (chapitre 012)

L'évaluation des charges de personnel pour 2025 tient compte :

- Du glissement vieillesse – technicité (GVT) qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements de grade et échelons ;
- Des mouvements de personnel (départs et recrutements) prévus en 2025 ;
- De l'effet en année pleine des recrutements opérés dans le courant de l'année 2024 ;
- De l'exploitation de la piscine communautaire d'Hornaing à compter du 01 avril 2025.

➤ 3-2-3 : les autres charges de gestion courante : 13 484 560€ chapitre 65)

Ces charges sont composées essentiellement :

- Des indemnités de fonction versées aux élus (Président et Vice-Présidents) ;
- Des participations obligatoires aux syndicats (SIAVED, SIDEN-SIAN, SMTD, SMAPI, SCOT, SYMEA, SAGE Scarpe Aval, Syndicat Mixte du Parc) et aux organismes publics (Centre Historique Minier, Office de Tourisme Intercommunal) ;
- Des subventions aux associations loi 1901 et personnes de droit privé.

Pour 2025, ces charges, en majeure partie incompressibles, sont évaluées à 0,48% (64 293 € en volume) par rapport au BP 2024.

Il est tenu compte :

- De l'augmentation de notre participation au SIDEN-SIAN au titre de la GEPU
- De l'augmentation de notre participation au SMTD
- De l'augmentation de notre participation au SMAPI

➤ **3-2-4 : les reversements de fiscalité : 4 098 235 € (chapitre 014)**

Sont essentiellement prévus les crédits nécessaires :

- Au versement aux 9 communes concernées des attributions de compensation qui leur sont dues pour 3 079 428 € ;
- Au versement d'une dotation de solidarité communautaire aux communes pour 250 000 € (mise en œuvre du pacte financier et fiscal) ;
- Au versement du FNGIR pour 576 305 € ;
- Au reversement aux communes de moins de 2 000 habitants d'une part du produit de TICFE perçu par Cœur d'Ostrevent pour 172 502€.

➤ **3-2-5 : les charges exceptionnelles : 1 000 € (chapitre 67)**

Ce montant de crédits est prévu pour les éventuelles annulations de titres.

Aucune subvention n'est prévue pour équilibrer le budget annexe des zones d'activités.

➤ **3-2-6 : les charges financières : 101 916 € (chapitre 66)**

En 2025, le service de la dette représentera environ 101 916 € de remboursement d'intérêts pour le seul budget principal.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement évaluées dans le cadre de la préparation du projet de BP 2025

En €	BP et DM 2024	BP 2025 orientations	Evolution 2024/2025	
			En volume	En %
Charges à caractère général	7 003 594	7 003 594	0	-
Charges de personnel	6 200 000	6 200 000	0	-
Autres charges de gestion courante	13 420 267	13 484 560	64 293	0,48
Reversements de fiscalité	3 865 634	4 098 235	232 601	6,02
Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0	-
Charges financières	21 600	101 916	80 316	371,83
TOTAUX	30 512 095	30 889 305	377 210	1,24

Afin de garantir un niveau d'épargne brute suffisant à la couverture de l'annuité en capital de la dette à la clôture de l'exercice en cours, il est impératif que le montant total des dépenses réelles de fonctionnement soit plafonné à environ 30 890 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ainsi prévues en hausse de 1,24% (+ 377 210€ en volume) par rapport au BP 2024.

Dans ces conditions, l'essentiel du travail de préparation budgétaire devra consister à comprimer les dépenses issues des premières estimations réalisées par les services, essentiellement au niveau des charges de personnel et des charges à caractère général. Le recours au levier fiscal n'est pas envisagé en 2025.

4 – Le programme prévisionnel d'investissement pour 2025

A la date d'établissement du présent rapport, un certain nombre d'opérations d'investissement ont été recensées auprès des différents services gestionnaires.

Ces opérations et leurs montants prévisionnels sont communiqués à titre purement indicatif car encore soumises à arbitrage dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.

INVESTISSEMENT 2025 : PROPOSITIONS

ARTICLE	SERVICES	PROPOSITIONS	
		DEPENSES	RECETTES
SERVICE TECHNIQUE		210 842 €	42 907 €
2182-020-501	FLOTTE AUTOMOBILE	40 000 €	
	Camion - Bucherons	40 000 €	
	Véhicule utilitaire - Centre de formation		
	BÂTIMENTS	0 €	
	EQUIPEMENTS	43 300 €	
2158-020-501	EQUIPES TECHNIQUES - MATERIEL	12 800 €	
2184-020-501	Divers services : Mobilier + Piscine	14 500 €	
	Divers Services matériel	1 000 €	
2188-020-501	Matériel Festivités	15 000 €	
	TRAVAUX	127 542 €	42 907 €
	Parc du Château : installation jeux		
21538-810-893	Interventions sur tracé du SMTD chambres fibre	20 000 €	
2041583-898	Aménagement numérique du territoire	10 000 €	
2315-020-894	Travaux d'électrification rurale	97 542 €	42 907 €
SERVICE INFORMATIQUE		54 100 €	
	MATERIEL INFORMATIQUE	33 600 €	
2183	Matériel informatique pour modernisation du système informatique et télétravail - PC Portables	20 000 €	
2183	Remplacement des onduleurs	2 500 €	
2183	Remplacement des onduleurs baies distribuées	1 000 €	
2183	Achat vidéoprojecteur et écran portable pour Masny	600 €	
2051	Licences Microsoft + Outlook (Remplac des postes)	3 000 €	
2188	Matériel divers appareils photos, casques, téléphone fixe	1 500 €	
2183	Lecture publique : PC remplacement du 1er parc	5 000 €	
	LOGICIELS METIERS	20 500 €	
2051	Logiciel Serv. Dév Eco Suivi Emploi formation ODOO		
2051	ADOBE Licence	1 500 €	
2051	ADS : Cartographie Géopour Oxalis	19 000 €	
CENTRE DE FORMATION		15 000 €	0 €
2158-24-513	Chantier bâtiment - Plateforme individuelle roulante (respect nouvelles normes remplacement échelles)	5 000 €	
	Matériel SST/Sécurité incendie	10 000 €	
PISCINE HORNAING		1 365 045 €	1 062 908 €

ARTICLE	SERVICES	PROPOSITIONS	
		DEPENSES	RECETTES
	Travaux : solde des marchés Travaux : solde de la MO Equipements divers		
PISCINE ANICHE		10 997 323 €	3 231 750 €
2031	Etude de faisabilité : AMO pour rédaction et programmation	43 200 €	
	Etude Forage	18 756 €	
2031	Etudes préalables (de sol, pollution, geothermie,etc)	11 460 €	
2313	Maitrise d'œuvre & contrôles	839 043 €	
2313	Frais divers	210 000 €	
2313	Travaux	9 874 864 €	
HABITAT		672 500 €	
20423-897	ERBM TRAVAUX	631 500 €	
	ANICHE Cité Archevêque (acompte)	10 800 €	
	ECAILLON Cité Arbrisseaux (acompte)	67 500 €	
	FENAIN Cité Agache (1er acompte)	116 400 €	
	MASNY Cité Champ Fleuri - 1ère tranche (1er acompte)	126 000 €	
	PECQUENCOURT Cité Barrois - 2ème tranche (solde)	310 800 €	
20423-70-897 261	PLAI - Accompagner la production dans le parc locatif social SPL du NORD : constitution	16 000 € 25 000 €	
SERVICE DECHETS		183 500 €	
2188	Bacs	100 000 €	
2188	Colonnes à verre	10 000 €	
2188	Composteurs nouvelles consignes de tri	63 000 €	
	Cuves récupération eau de pluie	8 000 €	
2188	Achat nettoyeur à haute pression	2 500 €	
ENVIRONNEMENT		219 320 €	67 594 €
2031	Aménagement de la Scarpe	181 320 €	41 016 €
	Etude MO	14 320 €	
238-2315	Travaux sur berges pour installations de 3 pontons	167 000 €	
21534-020-501	Fourniture et pose de 2 bornes de recharges électriques	38 000 €	26 578 €
CULTURE		2 500 €	
	Matériel technique	2 500 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		62 000 €	0 €
20422	Aide à l'immobilier d'entreprises	62 000 €	
	Flutech	16 000 €	
	Avica Longelin	16 000 €	
	Nouveaux projets	30 000 €	
ADMINISTRATION GENERALE		200 000 €	0 €
204	Participation Subvention Mission Locale	200 000 €	
LES ARGALES		267 800 €	134 002 €
	Matériel espaces verts CF + Divers	12 000 €	
	Matériel de secours	800 €	
	Habillage poubelles (bois)	2 500 €	
	Dome nautic club réfection éclairage	1 500 €	
	Dome nautic club : toiture (entreprises)	6 000 €	
	Réfection des accès + JEUX	243 000 €	134 002 €
	Signalétique	2 000 €	
TOTAL DEPENSES		14 249 930 €	
TOTAL SUBVENTIONS			4 539 161 €
FCTVA (14,85%)			1 967 107 €
SOLDE RECETTES - DEPENSES		7 743 662 €	

Au total, une enveloppe globale de 14 249 930 € est prévue pour d'investissements 2025.

L'opération de construction de la piscine communautaire d'Aniche mobilisera à elle seule une enveloppe de crédits d'environ 11 millions d'euros en 2025.

Pour le financement de ce programme, nous escomptons un montant global de subventions de 4 539 161€ et une attribution au titre du FCTVA de 1 967 107 €.

Au final, la charge nette de ce programme d'investissement s'élèvera à 7 743 662 €.

Elle sera financée par le recours à un emprunt affecté à la construction de la piscine communautaire d'Aniche, opération qui s'étalera sur les exercices 2025 à 2028.

Enfin un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été élaboré dans le cadre de la prospective financière. Il se décline comme suit, étant précisé qu'il sera actualisé chaque année en fonction des aléas rencontrés :

Libellé	Priorité	Total	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aménagement base de loisirs Les Argales- CRTE	Aucune	498 473 €	141 473 €	255 000 €	51 000 €	51 000 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement interreg (hors étude)		102 000 €	0 €	0 €	51 000 €	51 000 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement jeux et agrès sportifs + Chemins		396 473 €	141 473 €	255 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses		498 473 €	141 473 €	255 000 €	51 000 €	51 000 €	0 €	0 €	0 €
Divers		168 002 €	0 €	134 002 €	17 000 €	17 000 €	0 €	0 €	0 €
FCTVA		76 222 €	23 207 €	37 868 €	7 574 €	7 574 €			
Total recettes		244 224 €	23 207 €	171 870 €	24 574 €	24 574 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement des bords de Scarpe	Aucune	181 320 €		181 320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses		181 320 €		181 320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Divers		41 016 €		41 016 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FCTVA		26 926 €		26 926 €					
Total recettes		67 942 €		67 942 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MASNY SUBV MISSION LOCALE	Aucune	200 000 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses		200 000 €		200 000 €					
Constitution SPL	Aucune	50 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses		50 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FCTVA		0 €							
Total recettes									
ERBM	Aucune	3 250 600 €	319 200 €	631 500 €	664 000 €	865 200 €	770 700 €	0 €	0 €
Requalification des cités minières		3 250 600 €	319 200 €	631 500 €	664 000 €	865 200 €	770 700 €		
Dépenses		3 250 600 €	319 200 €	631 500 €	664 000 €	865 200 €	770 700 €	0 €	
Schéma développement des Modes doux - CRTE	Aucune	600 000 €			0 €	150 000 €	150 000 €	300 000 €	0 €
Dépenses		600 000 €				150 000 €	150 000 €	300 000 €	
Divers		100 000 €				25 000 €	25 000 €	50 000 €	
FCTVA		89 100 €				22 275 €	22 275 €	44 550 €	
Total recettes		189 100 €				47 275 €	47 275 €	94 550 €	
Signalétique Producteurs locaux - CRTE	Aucune	18 000 €			18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

0 €

S²LO 0 €

ID : 059-245901152-20250213-DB2025_02_13_07-DE

Dépenses		18 000 €			18 000 €				
Divers									
FCTVA		2 673 €			2 673 €				
Total recettes		2 673 €			2 673 €				
Investissements récurrents	Aucune	1 981 319 €	415 577 €	578 742 €	319 000 €	349 000 €	319 000 €	0 €	0 €
Flotte automobile		165 917 €	65 917 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
Bac collecte et composteurs		661 125 €	188 125 €	173 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €		
Matériel de festivités		52 278 €	7 278 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
Maintenance bâtiment		61 700 €	1 700 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
Parc informatique		99 045 €	21 945 €	32 100 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		
Mobilier divers services		30 344 €	844 €	14 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
Aide dév éco art 204		244 000 €	14 000 €	62 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €		
Matériel tous services		150 665 €	4 565 €	56 100 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €		
Bornes électriques		130 681 €	38 681 €	38 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €		
Aménagement numérique du territoire		62 520 €	22 520 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
Logiciels métiers sans FCTVA		83 973 €	3 473 €	20 500 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
Gayant expo		56 000 €	26 000 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €		
Electrification rurale		97 542 €	0 €	97 542 €	0 €	0 €	0 €		
SMTD intervention sur chambres		85 529 €	20 529 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		
Dépenses		1 981 319 €	415 577 €	578 742 €	319 000 €	349 000 €	319 000 €		
Départements					0 €	0 €	0 €		
Divers		69 485 €		69 485 €		0 €	0 €		
FCTVA		292 145 €	68 171 €	77 404 €	47 372 €	51 827 €	47 372 €		
Total recettes		361 630 €	68 171 €	146 889 €	47 372 €	51 827 €	47 372 €		
Jeux dans le parc du Chateau	Aucune	26 000 €	26 000 €	0 €	0 €	0 €			
Dépenses		26 000 €	26 000 €	0 €	0 €	0 €			
FCTVA		4 265 €	4 265 €						
Total recettes		4 265 €	4 265 €						
Piscine communautaire	Aucune	20 135 408 €	1 675 713 €	10 997 323 €	7 445 092 €	11 520 €	5 760 €	0 €	0 €
Dépenses		20 135 408 €	1 675 713 €	10 997 323 €	7 445 092 €	11 520 €	5 760 €		
Etat - ANS		580 000 €	0 €	380 000 €	200 000 €	0 €	0 €		
Etat - DSIL phase 2		500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €		
Région - Nager en Hauts de France		1 000 000 €	0 €	600 000 €	400 000 €	0 €	0 €		
Région - ACTES		1 500 000 €	0 €	750 000 €	750 000 €	0 €	0 €		
Etat - DSIL phase 1		500 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €		
Etat - FNADT phase 2		337 500 €	0 €	168 750 €	168 750 €	0 €	0 €		
Etat - ADEME		415 000 €		115 000 €	300 000 €	0 €	0 €		
Etat - FNADT phase 1		236 000 €	0 €	118 000 €	118 000 €	0 €	0 €		
Département - PTS		1 000 000 €	0 €	600 000 €	400 000 €	0 €	0 €		
FCTVA		3 005 246 €	274 884 €	1 622 200 €	1 105 596 €	1 711 €	855 €		
Total recettes		9 073 746 €	274 884 €	4 853 950 €	3 942 346 €	1 711 €	855 €		

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025



Publié le 00 € 32 000 € 157 750 € 0 €
 ID : 059-245901152-20250213-DB2025_02_13_07-DE

PLAI - Production du parc social locatif	Aucune	235 750 €	8 000 €	16 000 €	16 000 €				
Aide à la pierre		235 750 €	8 000 €	16 000 €	16 000 €				
Dépenses		235 750 €	8 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	32 000 €	147 750 €	0 €
Transfert réhabilitation piscine d'Hornaing	Aucune	1 960 049 €	595 004 €	1 365 045 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses		2 353 393 €	595 004 €	1 365 045 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Divers		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FCTVA		300 314 €	97 604 €	202 709 €					
Total recettes		1 160 512 €	97 604 €	1 062 908 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total dépenses programme		29 136 919 €	3 205 967 €	14 249 930 €	8 513 092 €	1 442 720 €	1 277 460 €	447 750 €	0 €
Total recettes programme		11 104 092 €	468 132 €	6 506 268 €	4 016 964 €	125 386 €	95 502 €	94 550 €	0 €
Coût annuel		18 032 827 €	2 737 835 €	7 743 662 €	4 496 128 €	1 317 334 €	1 181 958 €	353 200 €	0 €

ANNEXE 1

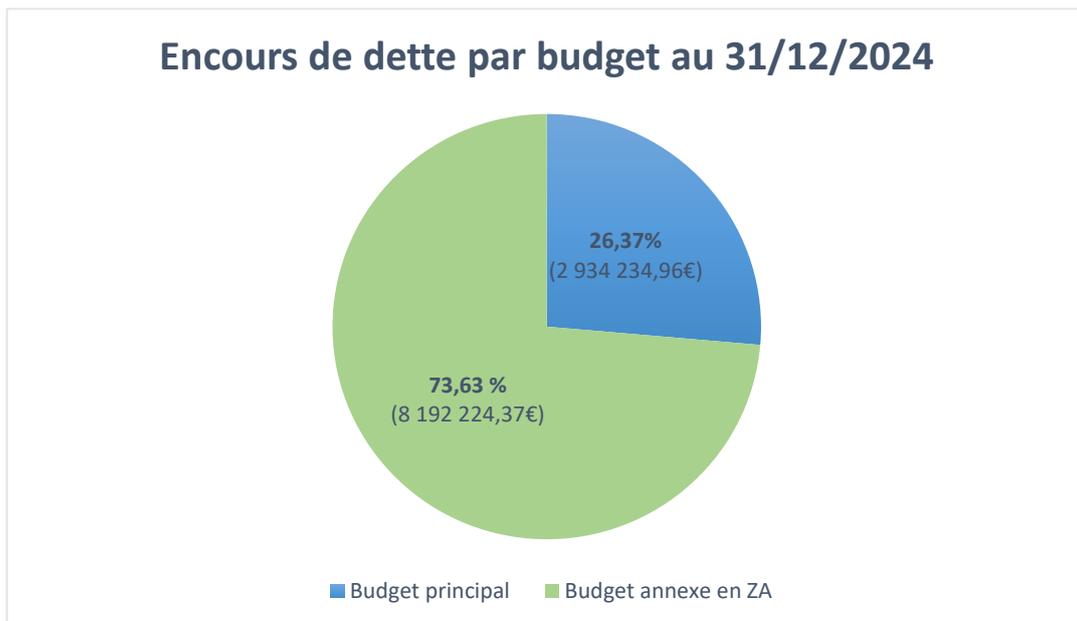
La gestion de la dette

1 – L'évolution de l'encours de dette

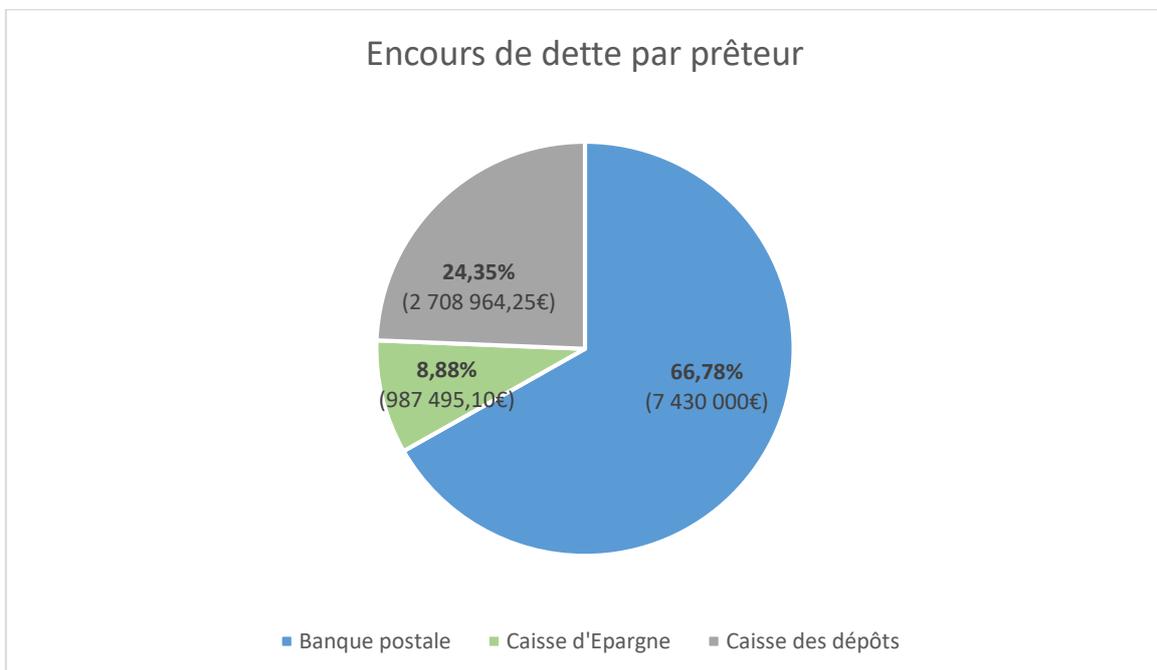
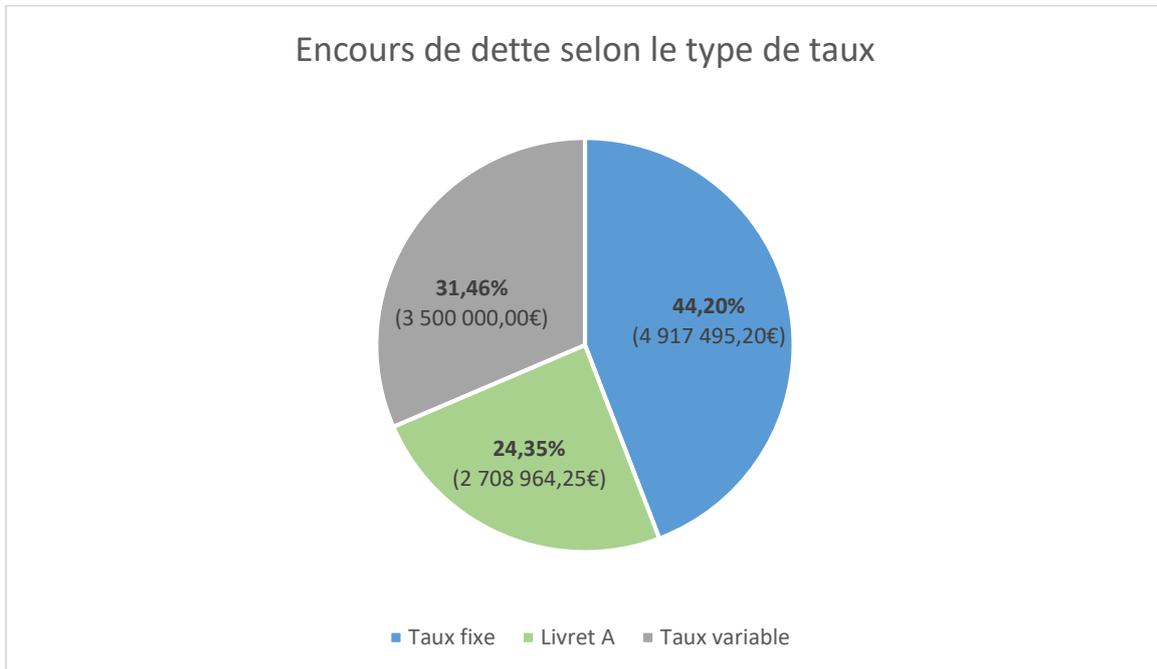
Quelques chiffres sur le stock de dette :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de dette	9 743 709 €	11 126 459 €
Nombre d'emprunts	8	9
Taux moyen	4,67 %	4,19 %
Encours de dette par habitant CCCO	134 €	155 €
Encours de dette par habitant CC même strate au 31/12/2022	295 €	295 €

En 2023 et 2024, l'encours de dette est représenté sur deux budgets. L'encours de dette du budget annexe du service assainissement a en effet été intégralement transféré à NOREADE au 1^{er} janvier 2018. A noter que cet encours de dette tient compte d'un emprunt multi-entités qu'il n'a pas été possible de transférer au SIDEN-SIAN mais dont les annuités nous sont intégralement remboursées par le Syndicat (capital dû au 31/12/2024 : 523 253 € et durée résiduelle : 3,32 ans).



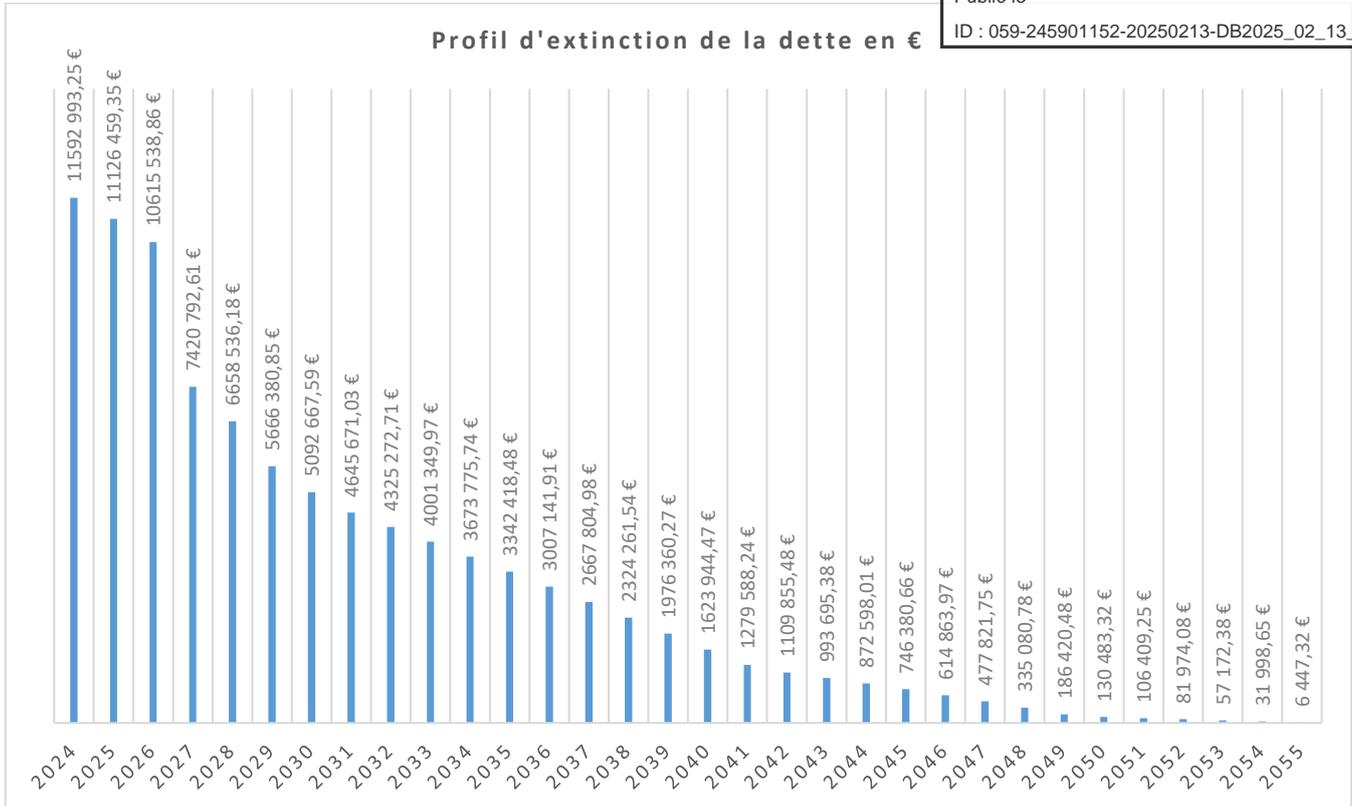
L'encours de dette se répartit comme suit selon le type de taux et par banque :



L'encours de cette dette est composé à 44,20 % d'emprunts à taux fixe, lesquels apportent une bonne vision sur les flux futurs.

La totalité des emprunts est classée 1A au sens de la classification Gissler (emprunts ne comportant aucun risque).

Le profil d'extinction de la dette (tous budgets confondus) s'établit comme suit :



2 – La gestion du risque

Compte tenu de l'absence d'emprunts à risque de taux, aucune provision pour remboursement d'emprunts ne sera constituée au BP 2025.

3 – Les garanties d'emprunts

Cœur d'Ostrevent garantit à 100 % 9 contrats de prêt pour un montant total de 2 514 794,45 € dans le domaine de la construction et de la réhabilitation des logements sociaux :

Bénéficiaire	Année	Montant initial en €	Capital restant dû au 31/12/2024 en €	Observations
NOREVIE	1990	16 693,17	4 515,93	
NOREVIE HLM	1997	437 772,60	82 345,74	
NOREVIE HLM	1997	1 829 388,21	345 217,38	
NOREVIE HLM	1997	559 487,89	35 053,08	
NOREVIE HLM	1997	468 765,48	46 210,45	
HABITAT 62/59	1997	54 058,42	2 641,78	
HABITAT 62/59	1997	782 159,51	172 734,09	
HABITAT 62/59	1997	870 941,24	0,00	
MAISONS & CITES	2010	5 217 360,00	1 826 076,00	
TOTAL GENERAL		10 236 626,52	2 514 794,45	

ANNEXE 2

La gestion du personnel

1 – Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel brutes sont évaluées à 6 560 000 € pour 2025 tous budgets confondus. La répartition des dépenses de personnel par budget s'établit comme suit :

- Budget principal : 6 200 000 €
- Budget annexe zones d'activités : 360 000 €

Cette estimation tient compte :

- De la mise en œuvre programmée du complément indemnitaire annuel ;
- Du glissement vieillesse – technicité (GVT) qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements de grades et d'échelons ;
- Des mouvements de personnel (départs et recrutements) envisagés en 2025 ;
- Des décisions prise en matière de revalorisation du régime indemnitaire servi aux agents ;
- Du recrutement des agents affectés à la gestion et à l'exploitation de la piscine communautaire d'Hornaing.

2 – Le temps de travail

Le temps de travail des agents a été arrêté par délibération du 10 décembre 2001 à 35 heures hebdomadaires. En pratique, les agents travaillent 4,5 jours et optent donc pour une demi-journée par semaine de réduction du temps de travail. La détermination de cette demi-journée se fait au choix de l'agent et doit prendre en compte les exigences du service.

3 – Le régime indemnitaire

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est instauré depuis le 1^{er} novembre 2019. La part « complément indemnitaire annuel » de ce régime indemnitaire n'est à ce jour pas mise en œuvre. La prime annuelle, versée pour la dernière fois avec les traitements de novembre 2019 est désormais intégrée au RIFSEEP.

4 – Avantages servis au personnel

Comme en 2024, la rémunération des agents communautaires sera complétée par :

- Une participation de 60 % de la part de Cœur d'Ostrevent à l'achat de chèques-déjeuner (participation équivalente à 97,20€ par agent et par mois, pour 18 chèques déjeuners d'une valeur faciale de 9€).
- Une participation de Cœur d'Ostrevent pour le paiement d'une mutuelle santé dont le montant s'échelonne de 10 à 30 €/agent et par mois selon la composition du foyer de l'agent bénéficiaire.

Pour 2024, le montant de la subvention à attribuer à l'Amicale du Personnel est évalué à 35 944€.

Enfin, pour la gestion de l'action sociale de son personnel, Cœur d'Ostrevent adhère à l'association PLURELYA. Le coût de cette adhésion est évalué à 28 386 € € pour 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Cœur d'Ostrevent verse à chaque agent titulaire d'un contrat prévoyance labellisé une participation mensuelle de 15 € quelle que soit la composition de son foyer.

5 – La structure des effectifs au 31 décembre 2024

- Effectifs 102 agents en activité dont :
 - ⇒ 74 titulaires
 - Dont 1 agent en détachement
 - Dont 2 agents sur emploi fonctionnel
 - ⇒ 12 contractuels en CDI
 - ⇒ 16 contractuels permanents
 - Dont 1 agent en disponibilité
- Répartition par sexe :
 - ⇒ Hommes : 58,86 %
 - ⇒ Femmes : 43,14 %
- Répartition par filière et par statut :

Filière	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Administrative	36	16	52
Technique	35	-	35
Culturelle	-	1	1
Sportive	2	2	4
Animation	1	2	3
Médico-sociale	-	7	7
TOTAL	74	28	102

- Répartition par catégorie :
 - ⇒ Catégorie A : 17,65 %
 - ⇒ Catégorie B : 28,43 %
 - ⇒ Catégorie C : 53,92 %